

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

198941

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 6405

Société :

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom :

EL ASLI

Houssaine

Date de naissance :

28/3/64

RENTRA

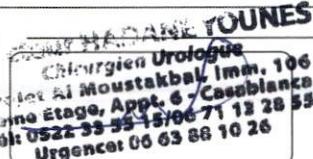
Adresse :

LOT LIMA, 216, Sidi Tazzarof, Casablanca

Tél. : 0661443886

Total des frais engagés : 780 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Date de consultation :

03/01/2024

Nom et prénom du malade :

EL ASLI HOUSSAINE Age: 59 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

IMPEROSITE MICTRONIQUE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : / /

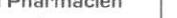
Signature de l'adhérent[e] :



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/04/14 2024	g echos		40000 Dhs	Docteur HADANE YOUNES Chirurgien Urologue Projet Al Moustakbal, Imm. 106 3ème Etage, App. 6 Casablanca Tél: 0522 33 55 15/06 71 13 28 55 Urgence: 05 63 88 10 26

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	30-01-2024	380,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	—
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction) Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession	Montant des Honoraire
---	------------------------------

4 Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Casablanca Le : 03/01/2024....

9712 El Asri Houssine

$$117.60 \times 2 = 295.20$$

Fluorur 10mg 1cp



55,00

- Amoxicil 1g 1cp



03 Mois

$$7cp \times 2/5 - 05 -$$



30,00

- Octos 200 1cp

$$7cp - 07 -$$

380,80

PHARMACIE MOURAJA CASA SARL AU
Mme RWAJ NADIA DE BELHAJ SOULAMI
Bd 5015, La Commune, Sidi Maarouf - Casa
Tél. : 05 29 32 19 31
I.C.E. : 00000000000000000000000000000000

Dr. Younès HADANE
Chirurgien Urologue
Projet Al Moustakbal, Imm. 106, 2ème étage, Appt. 6 - Casablanca
Tél: 0522 33 55 15 / 0671 13 28 55
Urgences : 0663 08 10 26

LOT 220652
EXP 11/2024
PPV 30.00DH

مشروع المستقبل عمارة 106 الطابق الثاني الشقة رقم 6 - سيدى معروف - الدار البيضاء

Projet Al Moustakbal, Imm. 106, 2ème étage, Appt. N° 6 - Sidi Maarouf - Casablanca Tél.: 0522 33 55 15 / 0671 13 28 55

Urgences : 0663 08 10 26
مستعجلات

PPV: 147 DH 60



ologie
à l'intérieur.
ation.
s enfants.

بدون شروط معينة للتخزين.
يحفظ بعيدا عن متناول و مرأى الأطفال.

PPV: 147 DH 60



ologie
à l'intérieur.
ation.
s enfants.

بدون شروط معينة للتخزين.
يحفظ بعيدا عن متناول و مرأى الأطفال.



PPV : 55.00 DH

LOT : 652399

PER : 04/25

6 118000 160038



12 comprimés dispersibles

AMOXIL 1g

